

Programme d'apprentissage du français sur objectifs spécifiques pour l'acquisition de l'identité « européenne »

Sonja Stević
Alliance Française de Zagreb
Croatie



Synergies Europe n°3 - 2008 pp. 157-169

Résumé : *Le programme d'apprentissage du français sur objectifs spécifiques pour les fonctionnaires croates a été conçu conformément aux principes de la politique linguistique du Cadre commun de référence du Conseil de l'Europe. A l'instar de cette politique linguistique commune, il a été mis en relief l'impact de celle-ci non seulement sur le cursus d'apprentissage des langues et ses parties intégrantes figurant dans la Biographie langagière du Portfolio européen des langues mais aussi sur leur empreinte de responsabilité commune du processus d'acquisition de l'identité « européenne » dans les domaines des compétences linguistique, culturelle et politique.*

Mots-clés : *Français sur objectifs spécifiques, Cadre commun de référence du Conseil de l'Europe, Portfolio européen des langues, identité européenne.*

Summary: *The French language program for the Croatian civil servants was designed according to the Council of Europe principles within the Language Learning Framework. We emphasized the importance of the joint European language policy stating that Language Learning, together with the assessment of Language Biography and language Portfolio competences, has become a shared responsibility in the acquisition of "European" linguistic, cultural and political identity.*

Key words : *French language for special purposes of learning, Language Learning Framework, Language Portfolio, "European" identity.*

Introduction

Dans le cadre de l'intégration européenne et de la préparation de la République de Croatie au processus d'adhésion, dès l'année 2000, une nouvelle exigence d'ordre politique et social est apparue dans la fonction publique croate : l'apprentissage de la langue française. Compte tenu de sa fonction de deuxième langue de travail et de son rôle de langue véhiculaire dans la communication au sein des institutions européennes, des efforts considérables ont été déployés de la part du gouvernement français pour relancer le statut de la langue française en Croatie et particulièrement au sein des institutions croates impliquées dans

le processus de préadhésion de la Croatie à l'Union européenne. En affirmant l'importance du français dans ce projet géopolitique, culturel et linguistique que représente l'Union européenne, plusieurs volets de réflexion ont été ouverts vers des perspectives plurilingue, didactique et interculturelle. Le français, employé en situation de communication interalloglotte avec d'autres locuteurs non-natifs, et en situation de communication mélangeant les locuteurs non-natifs et natifs du français, jouit du statut de langue internationale. Dans ce contexte, l'apprentissage du français « européen, voire international » a influencé la conception et l'application des programmes d'apprentissage au terme desquels les apprenants acquièrent à différents niveaux des compétences communicatives partielles, allant d'une simple communication professionnelle jusqu'à une maîtrise avancée du code natif. Ceci n'a pu qu'encourager les usagers non-natifs à pratiquer et à construire leur interlangue avec d'autres locuteurs non natifs et natifs du français sans se soucier d'une acquisition parfaite et équilibrée des composantes de la compétence de communication en langue française. De même les enseignants croates ont été invités à concevoir des programmes d'apprentissage sur mesure, conformes aux besoins spécifiques des fonctionnaires croates, inspirés de contenus traitant des actualités au sein de l'Union européenne et s'appuyant sur des références culturelles francophones.

Apprentissage du Français langue internationale (FLI)

Dans le cadre de l'Organisation Internationale pour la Francophonie, le gouvernement français a lancé un projet d'apprentissage du français pour les fonctionnaires croates dont les tâches sont axées sur la communication et la coopération avec les institutions européennes à Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg. Par conséquent, les fonctionnaires croates travaillant sur les questions de l'intégration européenne ont été invités à suivre une formation en langue française pour l'utiliser dans toutes les situations de communication quotidiennes et professionnelles quand ils se rendent en mission dans les pays francophones. Il s'est montré crucial d'établir au sein des institutions de formation impliquées dans ce projet de formation, un programme d'apprentissage du français sur objectifs spécifiques afin d'analyser les besoins et les objectifs d'apprentissage au niveau de la fonction publique croate. Cette analyse a été effectuée par le biais d'entrevues et de questionnaires structurés, ce qui a permis de définir des axes fondamentaux d'apprentissage, à savoir la compréhension et l'expression orale des discours ayant trait aux contenus européens dans les situations de communications visées. Conformément aux principes du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe (CECR), il a été conçu un programme de 150 heures d'apprentissage du français sur objectifs spécifiques pour le niveau débutant dédié aux fonctionnaires croates.

L'équipe pédagogique impliquée dans le programme d'apprentissage a pris en considération le fait d'enseigner « du français » aux fonctionnaires croates et non la langue française en général. Le milieu professionnel plurilingue et multiculturel du « fonctionnaire européen » induit celui-ci à communiquer en français. Des questions d'ordre linguistique et didactique ont donc été posées par rapport à la variante du français véhiculée à Bruxelles ainsi que des références culturelles

sur lesquelles sont fondées les contenus linguistiques. L'analyse et la définition de situation de communications en langue française ont montré que les fonctionnaires croates auront besoin de s'exprimer en français au quotidien pour la réalisation de simples tâches, ainsi que dans le cadre professionnel semi-formel et formel avec les homologues francophones. Par conséquent, les exigences pédagogiques visant à atteindre les objectifs d'apprentissage de niveaux variés ont été beaucoup plus souples et flexibles par rapport à certains plans linguistiques, voire phonologique et morpho-syntaxique ou pragmatique et socio-linguistique, auxquels les apprenants ont été sensibilisés au début de l'apprentissage.

La norme native n'était pas toujours la priorité pour l'apprentissage mais en fonction des objectifs communicatifs et des savoir-faire requis, la maîtrise de celle-ci prenait le relais. Bien que l'anglais jouisse toujours du statut de *lingua franca* de la communication officielle et des négociations européennes, et grâce aux expériences du terrain vécues par les fonctionnaires croates, il s'est avéré nécessaire pour eux de suivre un cursus de français leur permettant d'atteindre une maîtrise avancée du code de la langue et des conventions natives traduites en savoir-être et savoir-faire afin de pouvoir exercer des tâches complexes, à savoir prendre la parole dans le cadre d'une réunion de travail, ouvrir et clôturer un discours, participer au débat, recevoir des homologues dans un cadre semi-formel, etc. (voir le schéma 1 de l'annexe). Pour ce faire, les enseignants responsables de ladite formation ont prévu en dehors des cours extensifs réguliers des formations à court terme, intitulées « Journées thématiques » durant lesquelles les fonctionnaires croates sont amenés à simuler les situations de communication qu'ils sont censées vivre lors de leurs missions à Bruxelles. Plus précisément, ils ont l'opportunité de discuter avec des invités francophones des actualités au sein de l'Union européenne, de simuler des conférences internationales, des négociations, des situations de lobbying, etc. Les invités francophones des Journées thématiques ne sont pas toujours des locuteurs natifs du français, ce qui dans la majorité des cas encourageait le public croate à surmonter les hésitations dues aux maladrotes morpho-syntaxiques, de prononciations et de véhiculer sans crainte « l'eurojargon » acquis pour pouvoir débattre de sujets ayant trait aux événements de l'intégration européenne.

La politique linguistique commune du Conseil de l'Europe

A l'instar de la politique linguistique commune du Conseil de l'Europe, il a été mis en relief l'impact de celle-ci non seulement sur le cursus d'apprentissage des langues et ses parties intégrantes figurant dans la biographie langagière du Portfolio européen des langues mais aussi l'impact en terme de responsabilité commune du processus d'acquisition de l'identité européenne dans les domaines de compétences linguistique, culturelle et politique.

Le cadre théorique dont les responsables de la formation linguistique se sont inspirés pour mettre en vigueur le programme d'apprentissage du français sur objectifs spécifiques a été la langue d'orientation pragmatique et ses volets interdisciplinaires : la sociolinguistique, la psycholinguistique cognitive et la pragmatique. Les démarches pédagogiques, le parcours d'apprentissage ont été orientés vers toutes les composantes de la langue française : linguistique,

pragmatique et socio-culturelle. L'équipe pédagogique impliquée dans ce projet a opté pour l'approche communicative afin d'aboutir à l'acquisition de la compétence de communication en langue française selon les objectifs et les priorités d'apprentissage (Coste et Lehmann, 1995). En conséquence, dès le début de l'apprentissage, les apprenants ont été sensibilisés à reconnaître l'importance des composantes de la compétence de communication, de la progression « en spirale » des compétences langagières, des savoir-faire en terme de compréhension et d'expression orale, écrite et d'interaction (Moirand, 1990). Il faut aussi ajouter que le travail didactique et pédagogique en classe a été organisé selon les principes de l'approche communicative et de la linguistique cognitive se traduisant par l'organisation des activités et des tâches créatives auxquelles ont été confrontées les apprenants (Bérard, 1991). Cette approche a motivé les apprenants à s'impliquer dans le parcours d'apprentissage en milieu didactique, ce qui les a amenés non seulement à soulever des hypothèses sur la langue du point de vue linguistique, pragmatique et socio-culturel mais aussi à participer vivement aux activités de simulation de situations de communication.

Cet effort commun de la part des apprenants et des enseignants à faire entrer la réalité en classe et à discuter sur les phénomènes linguistiques, les priorités d'apprentissage, les stratégies cognitives, métacognitives et socio-affectives est la preuve d'une forte motivation et DE LA responsabilité des apprenants dans l'organisation de leur apprentissage (Cyr, 1998). La prise de conscience des apprenants de pouvoir mettre en oeuvre des stratégies d'apprentissage et de communication pour faciliter, planifier et organiser au mieux la réalisation de certaines tâches et activités de classe n'a pu que renforcer leur motivation à employer les mêmes démarches pédagogiques dans la réalité. Cela s'explique par le fait que la majorité des fonctionnaires croates fréquentant les cours de français se rendent en mission dans les institutions de l'Union européenne dans le cadre d'exams analytiques et de pourparlers liés à l'alignement de la législation croate sur l'acquis communautaire. Même si l'anglais est dans la majorité des cas la première langue de travail des négociations, les fonctionnaires croates ont toujours l'opportunité d'utiliser le français avec leurs homologues francophones dans l'environnement professionnel et dans la vie quotidienne cités dans l'exemple du Portfolio (voir le schéma 1 de l'annexe). La confiance entre les « protagonistes » de la formation linguistique et leurs efforts considérables à atteindre les objectifs d'apprentissage a vivement contribué au développement de l'identité « européenne » des fonctionnaires croates pour la maîtrise de la langue française. En outre, le programme d'apprentissage du français sur objectifs spécifiques pour les fonctionnaires croates a aussi été conçu et appliqué dans la lignée des principes fondamentaux du CECR et cela dans toutes les étapes : de l'analyse des catégories socio-politiques relatives au statut de la langue française en Croatie et son application dans la fonction publique croate, jusqu'aux catégories stratégiques et administratives relatives à l'organisation de l'enseignement en classe et celles de caractères didactiques et psychopédagogiques (Conseil de l'Europe, 2001).

Portfolio du programme d'apprentissage du français sur objectifs spécifiques destiné aux fonctionnaires croates - 150 heures pour le niveau débutant

L'évaluation dans toutes les étapes de la formation fait partie intégrante du cursus d'apprentissage des langues en général. Dans le cadre de la formation linguistique des fonctionnaires croates, l'évaluation formative s'est montrée très significative non seulement pour recentrer le travail didactique et pédagogique en classe mais aussi pour se rendre compte de l'avancement et du progrès des apprenants. Le suivi du processus d'apprentissage et l'évaluation du programme et des savoir-faire acquis ont été véhiculés par le biais des activités de simulation de situations de communication quotidiennes et professionnelles en présence des locuteurs non natifs et natifs du français. A ce titre, l'exemple des activités de simulation organisées après 50 heures de classe de français pour les débutants croates en présence des diplomates francophones est à citer : les participants simulaient interactivement les situations de conversation semi-formelles et formelles lors de la visite virtuelle d'une délégation croate à Bruxelles. Ceux-ci avaient mis en oeuvre des actes oraux axés sur la présentation de leur identité et leur milieu professionnel dans le cadre d'une table ronde avec les homologues francophones, ainsi que des fonctions communicatives relatives aux préparatifs du voyage à l'étranger, à la communication par téléphone, à la conversation de couloir et celle durant les réceptions. Puisque les activités de simulation se sont avérées pragmatiques et motivantes pour les apprenants croates, elles étaient organisées fréquemment en présence des autorités francophones, locuteurs natifs et non natifs du français et cela dans le contexte de situations de communication simulées selon les besoins professionnels des fonctionnaires croates.

Ensuite, après chaque module d'apprentissage, des épreuves écrites et orales ont été proposées, ainsi qu'un dialogue permanent entre les apprenants et l'enseignant. Pour évaluer la qualité des démarches pédagogiques et du matériel didactique, les apprenants ont pu remplir des questionnaires où ils rendaient compte de leur approbation du programme de formation en général et des acquis communicatifs atteints. Par ailleurs, un Portfolio européen des langues conforme aux parties modulaires du programme pour 150 heures d'apprentissage a été conçu (voir le schéma 1 de l'annexe). Ce document a permis aux apprenants non seulement d'évaluer leurs compétences de communication et les savoir-faire atteints en français, mais aussi de présenter leurs expériences linguistiques et interculturelles, les niveaux linguistiques atteints et certifiés par l'institution responsable de la formation linguistique. Le Portfolio conçu conformément aux besoins et aux objectifs d'apprentissage professionnels et communicatifs des fonctionnaires croates selon la structure du Portfolio européen des langues pour les adultes, promeut aussi bien l'apprentissage des langues étrangères en général que la prise de responsabilité de l'apprenant dans le processus d'apprentissage et d'auto-évaluation. La conception de celui-ci s'est avérée incontournable grâce à sa fonction de coordination des programmes d'apprentissage des langues et d'encouragement au parcours linguistique de l'apprenant. Le Portfolio du programme pour 150 heures d'apprentissage du français sur objectifs spécifiques pour les fonctionnaires croates est composé d'une Biographie langagière, du Passeport et d'un Dossier comprenant des matériaux qui documentent et illustrent les expériences

effectuées et les compétences acquises en langue française. Les compétences en langues sont décrites en niveaux de compétence présentés dans le CECR. Dans les sections de la Biographie langagière du Portfolio, l'apprenant indique les objectifs et le cursus de son apprentissage linguistique, ses expériences linguistiques et interculturelles les plus significatives. Ensuite dans la rubrique des priorités dans l'apprentissage de la langue française, il rend compte de ses besoins et des objectifs d'apprentissage, de son parcours linguistique. Il évalue son niveau de performance actuel en langue française en fonction de six catégories : compréhension orale et écrite, expression orale et écrite, interaction et connaissance socio-culturelle du patrimoine français. Pour chacune des compétences, il est prévu trois niveaux de réponses (1= un peu; 2 = assez bien; 3 = correctement) ce qui permet de voir les objectifs atteints et les progrès à réaliser. Le Passeport inclut la liste des langues dans lesquelles le titulaire a des compétences. Celui-ci se compose d'un profil de compétences en langues en relation avec le CECR, d'un résumé d'expériences linguistiques et interculturelles et d'une liste de certificats et de diplômes.

Etant donné que la majorité des fonctionnaires croates ont continué leur formation en langue française dans des pays francophones où ils se rendent pour exercer les fonctions d'ambassadeurs ou de représentants permanents de la République de Croatie, le Portfolio leur a permis non seulement de rendre compte de leurs compétences de communication acquises en langue française en situation professionnelle mais aussi de poursuivre leur formation linguistique et de s'auto-évaluer « sur le terrain ».

Evaluation sommative

L'évaluation sommative des compétences de communication et des savoir-faire en langue française des fonctionnaires croates s'est effectuée à la fin du cursus en 150 heures d'apprentissage pour le niveau débutant. Celle-ci a permis d'évaluer les résultats de l'apprentissage, et le niveau de compétence de communication acquis. Les fonctionnaires croates se sont présentés aux épreuves de l'examen du DELF (Diplôme d'Etudes de Langue Française), c'est-à-dire aux épreuves de compréhension et d'expression orale et écrite de niveau A1 ou A2 du CECR. Après avoir réussi aux examens ci-mentionnés, ils sont devenus titulaires des diplômes A1 et A2 de l'examen du DELF conformément au cadre commun de référence.

Titulaires des diplômes A1 et A2 de l'examen de DELF, les fonctionnaires croates sont devenus aptes à communiquer de manière professionnelle. Vu l'intérêt commun du gouvernement croate et de l'Organisation Internationale pour la Francophonie à encourager l'apprentissage du français langue internationale dans la fonction publique croate, les fonctionnaires ont alors la possibilité de poursuivre leur formation pour acquérir des niveaux communs de référence supérieurs. En général, les fonctionnaires croates qui, après avoir atteint le niveau élémentaire en français, continuent leur formation en français sur objectifs spécifiques pour atteindre les niveaux B1 et B2 qui les rendent capables de prendre part aux journées thématiques et aux activités de simulation de l'Union européenne, organisées en présence de hauts fonctionnaires francophones de la

Délégation de la Commission européenne en Croatie. De ce fait, il a été élaboré un exemple de schéma où figurent les modules, les épreuves, les niveaux de compétence de communication et le descriptif des acquis en langue française après 450 heures d'apprentissage (voir le schéma 2 de l'annexe).

Conclusion

Grâce à l'alignement des niveaux acquis en langue étrangère sur les niveaux communs de référence, le Portfolio conçu pour les fonctionnaires croates a fait preuve d'une utilité pragmatique en encourageant l'apprentissage dans toutes ses étapes intégrantes, de l'enseignement à l'évaluation, de la motivation des apprenants pour leur formation ainsi qu'à auto-évaluer les compétences langagières acquises dans toutes les situations. Cela témoigne de l'importance de la politique linguistique préconisée et déployée par le Conseil de l'Europe et de l'impact du Cadre européen commun de référence pour les langues sur l'enseignement, la conception des programmes, l'évaluation et la mise en commun des niveaux de connaissance en langue étrangère.

Les efforts engagés de la part des gouvernements croate et français relatifs à la relance de l'apprentissage du français en Croatie ont vivement contribué à sa position de langue étrangère enseignée en général. En premier lieu, la langue française est devenue après l'anglais la langue la plus considérée au ministère de l'Éducation croate, ce qui lui a valu la position de deuxième langue étrangère enseignée dans les établissements scolaires croates. En deuxième lieu, les efforts intergouvernementaux ont aussi été déployés en direction de l'apprentissage du français sur objectifs spécifiques en faveur de la fonction publique croate dans le processus d'adoption des normes et des critères européens. La langue française dont les fonctionnaires croates ont besoin pour exercer leurs tâches professionnelles dans les institutions européennes relève du français parlé par des locuteurs non natifs en situation de communication avec d'autres locuteurs dont le français n'est pas la langue maternelle ou en situation mélangeant des locuteurs natifs et non-natifs du français. Il s'agit d'un sociolecte, c'est-à-dire d'un code spécialisé conforme aux situations de communication spécifique, caractérisé par une terminologie utilisée dans le cadre européen, communément appelé « eurojargon », d'une morpho-syntaxe conforme aux conventions pragmatiques des discours et des textes circulant au sein des institutions européennes et aussi d'une phraséologie permettant aux usagers d'exercer des savoir-faire et de faire preuve des savoir-être dans le milieu professionnel européen interalloglotte et de communication mixte. Au sein des institutions de l'Union européenne, les fonctionnaires des 27 pays membres exercent des tâches différentes par le biais d'un sociolecte alimenté dans la plupart des cas d'une production linguistique non native. Celle-ci se traduit par des compétences de communication partielles plus sur le plan linguistique, voire phonologique et morpho-syntaxique, que pragmatique et socio-culturel. Quant au plan linguistique, le fonctionnaire européen apprenant le français, est après 150 heures d'apprentissage, apte à réaliser avec succès des tâches professionnelles moyennant son interlangue avec des maladrotes phonétiques et morpho-syntaxiques, un lexique du français général restreint, ce qui relève de l'intérêt d'une communication spécialisée. Pourtant sur le plan pragmatique

et socio-culturel, le locuteur non-natif s'approche beaucoup plus du code natif en maîtrisant les normes de communication professionnelle, où il est amené à utiliser des actes oraux conformes aux situations communicatives et à structurer son discours selon les normes pragmatiques. Cela a vivement influencé les démarches didactiques et pédagogiques pour l'élaboration du programme d'apprentissage, à savoir : l'analyse des besoins, la structure des apprenants, la définition des objectifs d'apprentissage, l'organisation et l'élaboration du syllabus et du contenu d'apprentissage, ainsi que le suivi permanent du cursus linguistique, c'est-à-dire le programme d'évaluation. Les étapes du parcours d'apprentissage ont contribué au bon fonctionnement du processus d'enseignement grâce à la collaboration permanente entre les apprenants et l'enseignant, au contact avec les locuteurs francophones en classe de langue lors des activités de simulation et l'auto-évaluation sur le terrain durant le déplacement des fonctionnaires croates en mission à l'étranger. En conclusion, l'auto-évaluation et le compte rendu des acquis langagiers de l'apprenant dans le Portfolio en fonction des normes européennes ne peuvent que contribuer à l'épanouissement de son identité de citoyen « européen » prêt à faire face aux défis aussi bien politiques que linguistiques et culturels.

Annexe

1. Exemple de Portfolio

Schéma 1: Evaluation des compétences de communication acquises en langue française

NIVEAU A1: 50 h

Module 1: Communication professionnelle de base
Quand on parle français, je comprends

1 2 3

Les formules de salutation et de présentation_____

Les questions et les réponses sur l'identité, l'âge, la nationalité, la formation, la profession et les activités de la vie quotidienne_____

Les indications de lieu: où l'on situe quelqu'un ou quelque chose, où l'on va, d'où l'on vient_____

Les indications de temps: l'heure, les jours de la semaine, les mois_____

Les nombres_____

Les formules de remerciement et d'excuses_____

Un récit sur l'identité, la formation, la profession, le travail au présent et au passé_____

Les descriptions de personne: trait de caractère, le physique_____

Les relations familiales, personnelles_____

La communication par téléphone: saluer, se présenter, demander un renseignement sur quelqu'un ou quelque chose_____

Les actes de parole de demande d'informations: orientation dans la ville, réservation d'hôtel, etc._____

Les indications pour suivre un itinéraire_____

Les expressions de loisirs_____

Les expressions de goûts et préférences_____

Les métiers et professions_____

NIVEAU A1 SUITE: 50 h

Module 2: Communication professionnelle 1

1 2 3

Quand on parle français, je comprends

Les expressions dans les situations quotidiennes: aéroport, orientation dans une ville, à l'hôtel _____

Les entretiens dans des situations informelles avec des homologues français: conversation de couloir, restaurant et réception _____

Les actes de paroles d'invitation, de réception et d'accueil dans un cadre semi-formel: réception (par) des homologues francophones _____

Les actes de paroles pour parler de son activité professionnelle: lieu, adresse, fonction publique, système éducatif _____

Un discours d'adieu _____

Les renseignements au téléphone: prise de rendez-vous, report/annulation, organisation des voyages, réservation de billets d'avion ou de tables dans un restaurant _____

NIVEAU A1 SUITE: 50 h

Module 3a: Communication professionnelle 2

1 2 3

Quand on parle français, je comprends

La prise de parole dans le cadre d'une réunion de travail:

Ouverture discours, clôture _____

La communication par téléphone: contacts avec des homologues francophones, convocation à une réunion de service, contacts avec les institutions francophones _____

Les formules d'accueil des visiteurs, des délégations francophones _____

Une présentation orale sur l'activité professionnelle, la structure et le fonctionnement de leur ministère _____

Prise de parole à l'occasion d'une table ronde sur un thème d'intérêt commun: insécurité, chômage, éducation, environnement _____

Les formules de réception des visiteurs dans un cadre informel: invitation à dîner chez des homologues croates et français, allocution en milieu francophone _____

Schéma 2 : Exemple du schéma des modules, des épreuves et des niveaux acquis en langue française après 150 heures d'apprentissage

MODULE 1: Communication professionnelle simple - 50 heures d'apprentissage

MODULE 2: Communication professionnelle 1 - 50 heures d'apprentissage

MODULE 3A: Communication professionnelle 2 - 50 heures d'apprentissage

Niveau CECR/ALTE - Breakthrough level: Niveau introductif ou de découverte A1

Examen: DELF A1 - 150 heures d'apprentissage

Descriptif des compétences de communication et des savoir-faire en langue française:

Utilisateur élémentaire:

Communiquer en situations quotidiennes et professionnelles simples

Interaction simple

MODULE 3B: Communication professionnelle 3 - 100 heures d'apprentissage

Niveau CECR/ALTE: Niveau intermédiaire ou de survie A2

Examen: DELF A2 - 250 heures d'apprentissage

Descriptif des compétences de communication et des savoir-faire en langue française:

Utilisateur élémentaire:

Exprimer des goûts et des préférences, prendre position dans des situations quotidiennes et professionnelles simples

Interaction élémentaire dans des situations quotidiennes et professionnelles simples

MODULE 4: Correspondance administrative - 100 heures d'apprentissage

Niveau CECR/ALTE: Niveau seuil B1 - 350 heures d'apprentissage

Descriptif des compétences de communication et des savoir-faire en langue française:

Utilisateur indépendant:

Comprendre, analyser des textes de correspondance administrative et de spécialité

Rédiger des textes de correspondance administrative simples

MODULE 5 : Terminologie européenne - 100 heures d'apprentissage

Niveau CECR/ALTE: Niveau seuil B1+

Examen: DELF B 1 - 450 heures d'apprentissage

Descriptif des compétences de communication et des savoir-faire en langue française:

Utilisateur indépendant:

Comprendre, analyser des textes de spécialité

Comprendre des discours de spécialité audio-visuels

Rédiger des textes de spécialité (compte-rendu, essais, correspondance administrative)

Exprimer des avis, prendre position, argumenter

Participer au débat

2. **Exemple du programme de la Journée thématique:
„Impacts positifs de l’adhésion croate à l’Union européenne“**

Jeudi, 6 décembre 2007

Matin:

8h - 8h15:

Accueil des participants
Présentation des participants
Présentation du programme

8h15 - 9h45:

Dossier lexique
Eurojargons / exercice lacunaire
Point linguistique / questionnement - exercice

9h45 - 10h : *Pause café*

10h - 11h45:

Intervention de M. Degert, Chef de la Délégation de la Commission européenne en Croatie
Questions
Débat

12h - 13h15: *Pause déjeuner*

Après-midi:

13h30 - 15h:

Point linguistique sur le subjonctif - travail de groupe
Point linguistique - articulateurs logiques
Compte rendu - corrigé

15h - 15h15: *Pause café*

15h15 - 17h:

Phraséologies pour construire un exposé oral - munitions pour débat
Débat sur l’avenir de l’Europe
Evaluation

Références bibliographiques

Beacco, J.C. 2004. „*Influence du Cadre (CECR) sur les programmes et les dispositifs d’évaluation*“; Le Français dans le monde, 2004, no.336, pp. 25-37.

Beacco, J.C. et Lehmann, D. 1990. „*Publics spécifiques et communication spécialisée*“, Le Français dans le monde, août-septembre 1990, Paris : EDICEF.

Bérard, E. 1991. *L’approche communicative, Théories et pratiques*, Paris: CLE International.

Conseil de l'Europe, Conseil de la coopération culturelle, Comité de l'éducation, Division des langues vivantes 2001. *Cadre européen commun de référence pour les langues: apprendre, enseigner, évaluer*. Paris: Didier.

Conseil de l'Europe, Conseil de la coopération culturelle, Girard, D. et Trim, J. 1988. *Projet no.12 - Apprentissage des langues vivantes aux fins de communication*. ISBN 92-871-1633-4, Strasbourg.

Coste, D. et coll.. 1976. *Un Niveau seuil*. Conseil de l'Europe. Strasbourg. p.663.

Coste, D. et Lehmann, D. 1995. « Langues et curriculum: contenus, programmes et parcours », *Etude de linguistique appliquée*. No.98. Paris : Didier Erudition Klincksieck.

Cyr, P. 1998. *Les stratégies d'apprentissage*. Paris : CLE International.

Dayez, Y. 1999. *Guide du concepteur de sujet DELF-DALF*. Paris : Edition Didier Hatier.

Moirand, S 1999. *Enseigner à communiquer en langue étrangère*. Paris : Hachette.

Trim, J. 1997. *Apprentissage des langues et citoyenneté européenne*, Rapport final du groupe de projet, 1989-1996. Conseil de l'Europe, Conseil de la coopération culturelle, Comité de l'éducation. Strasbourg.